

Québec, le 11 février 2026

Madame Kim Maloney
Coordonnatrice du secrétariat
de la commission d'enquête
Bureau d'audiences publiques
sur l'environnement
140, Grande Allée Est, 6^e étage, bureau 650
Québec (Québec) G1R 5N6

**Objet : Audience publique : Projet de contournement du noyau urbain de
Sainte-Julienne par la route 125 par le ministère des Transports et
de la Mobilité durable
Demande d'information de la commission d'enquête (DQ2)
(Dossier 3220-05-005)**

Madame,

Veillez trouver ci-dessous les réponses du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) pour les questions posées le 9 février 2026 par la commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) chargée de l'audience publique du projet en titre.

1. L'initiateur mentionne : « L'évaluation des effets cumulatifs du projet, par rapport aux autres projets locaux ou régionaux passés et futurs, n'est pas exigée sous la LACPI. La méthode se concentre donc sur les impacts directs et indirects du projet, en tenant compte des incertitudes et des limites des connaissances disponibles » (PA4, p. 19).

•Y aurait-il des effets cumulatifs à votre connaissance ? Veuillez expliquer la nature des effets cumulatifs anticipés et préciser les milieux sensibles touchés le cas échéant.

L'évaluation des impacts sur les milieux humides et hydriques ainsi que sur les espèces floristiques à statut particulier considère systématiquement les impacts cumulatifs subis par ces composantes sur le territoire. L'analyse environnementale implique une analyse cumulative des impacts des différentes activités du projet sur ces composantes, et prend également en compte le contexte régional (par exemple, par la prise en compte du plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) dans l'analyse du projet). Les effets du déboisement sur la connectivité écologique des milieux naturels dans l'axe nord-sud et le risque de fragmentation des habitats, la perte de boisés pour des activités récréatives, la perte de fonctions écologiques des milieux humides ainsi que la perte d'habitats fauniques sont des exemples d'impacts cumulatifs que ces composantes valorisées de l'environnement peuvent subir en raison du projet, mais également des développements résidentiels, commerciaux ou industriels à proximité. Rappelons effectivement que la région où se situe le projet subit des pressions de développement.

Cette réponse a été rédigée en collaboration avec Mme Mireille Genest et Mme Valérie Saint-Amant de la Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres.

• Quel serait l'effet cumulé du bruit et de l'altération de la qualité de l'air sur les populations vulnérables (CPE Pastelle et école primaire Pavillon des Explorateurs notamment) actuellement situées à proximité d'un milieu forestier qui serait déboisé pour la réalisation du projet?

Les impacts sur le bruit et la qualité de l'air peuvent altérer la qualité de vie et avoir des impacts sur la santé des populations vulnérables. Cependant, les informations actuellement disponibles sur le projet ne permettent pas de statuer sur les impacts cumulatifs de ces composantes. L'environnement sonore résulte de sources multiples, proches ou lointaines. Par ailleurs, les impacts sur le climat sonore demandé à l'initiateur ne prennent pas non plus en compte la présence actuelle des pistes de véhicules hors route situées à proximité du CPE Pastelle et de l'école primaire Pavillon des Explorateurs. De plus, la directive ne demande pas à l'initiateur de décrire les impacts du projet sur la qualité de l'air ni la situation actuelle, qui implique la présence de la route 125 où la congestion routière est dense.

Le MELCCFP consulte le ministère de la Santé et des Services sociaux pour les effets sur la santé des composantes de l'environnement dans le cadre de la Procédure accélérée d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Les questionnements soulevés par la Commission pourraient faire l'objet d'une analyse par ce dernier et donner lieu, au besoin, à des recommandations émises au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

Pour de plus amples informations, la commission peut se référer à l'[Inventaire québécois des émissions des principaux contaminants atmosphériques en 2023 et leur évolution depuis 1990](#) pour connaître les informations disponibles sur la qualité de l'air au Québec, incluant sur les émissions liées au transport.

De plus, le MELCCFP applique les [Lignes directrices relativement aux niveaux sonores provenant d'un chantier industriel](#) afin de maintenir un climat sonore adéquat lors des travaux routiers.

Enfin, l'[Avis sur une politique québécoise de lutte au bruit environnemental : pour des environnements sonores sains](#) présente les effets du bruit environnemental sur la santé. Il traite notamment du bruit routier, du bruit lié aux véhicules hors route et du bruit lié aux activités de construction. Il présente également des mesures de réduction du bruit qui peuvent constituer des pistes générales de solution.

Cette réponse a été rédigée en collaboration avec Mme Mireille Genest et Mme Valérie Saint-Amant de la Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres, M. Hamed Chaabouni de la Direction des politiques de l'atmosphère et M. Vincent Veilleux de la Direction principale de la qualité de l'air et du climat.

Je vous prie de recevoir, Madame, mes meilleures salutations.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'E. Parent', with a stylized flourish at the end.

Elizabeth Parent,
Porte-parole
Ministère de l'Environnement, de
la Lutte contre les changements climatiques,
de la Faune et des Parcs

c. c. : M. Ian Courtemanche, directeur général de l'évaluation environnementale et stratégique